



MOBILISATION COOPERE 34

Argumentaire commun

Mars 2025

UN RESEAU STRUCTURANT ET ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

COOPERE 34 regroupe **73 adhérents**, dont **68 associations**, 2 collectivités et 3 adhérents individuels.

- Nos associations représentent **250 salariés, soit 170 équivalents temps plein (ETP)**, et bénéficient de l'engagement de 92 400 bénévoles ainsi que de 57 services civiques.
- En 2023, nos actions ont permis de sensibiliser **250 000 personnes**, dont 52 % d'adultes et 48 % d'enfants.

UN ENJEU COLLECTIF POUR LE MONDE ASSOCIATIF

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est un **secteur à forte utilité sociale**, agissant à l'intersection de nombreuses thématiques : **inclusion, éducation, santé, citoyenneté, emploi, culture, solidarité**. Les associations membres de COOPERE 34 jouent un rôle majeur dans **l'accompagnement de la transition écologique** sur notre territoire.

Or, nous faisons face à une **situation critique** :

- **Baisse des financements publics** : La réduction des subventions départementales et régionales et de l'état (type adulte relai..) met en péril **la pérennité de nombreuses associations**.
- **Menace sur l'emploi associatif** : **160 emplois** sont directement concernés par ces restrictions budgétaires.
- **Fragilité accrue des associations** : Le **report des financements** fragilise les trésoreries associatives et crée des incertitudes qui empêchent la planification des projets et mettent en péril **les actions de terrain**.

UN RISQUE DE RECOURS ACCRU A LA COMMANDE PUBLIQUE

Le repli des collectivités sur leurs compétences obligatoires va se traduire par un remplacement des **subventions** par des **appels d'offres et commandes publiques** a un impact direct sur la stabilité et la viabilité des associations, avec le risque de fiscalisation et à court terme de banalisation des association « entreprises de sensibilisation » :

SUBVENTION :

- ✓ Reconnaît à l'association son rôle d'**innovation, d'expérimentation** et de **proposition...**
- ✓ Reconnaît l'association comme **partenaire** des politiques publiques.
- ✓ Permet une **souplesse dans l'innovation** et l'adaptation aux besoins du territoire.
- ✓ Garantit une **pérennité** des actions et des emplois.

COMMANDE PUBLIQUE (APPELS D'OFFRES) :

- ✓ **Met en concurrence** les associations entre elles et avec des entreprises privées, dénaturant leur mission d'intérêt général.
- ✓ Entraîne une **incertitude financière**, car l'accès aux financements est conditionné à des procédures lourdes et incertaines.

- ✓ Augmente les **risques fiscaux** : Une association dépendant majoritairement de marchés publics peut être **requalifiée fiscalement** en entreprise (TVA, impôt sur les sociétés, perte du statut d'intérêt général).
- ✓ Bredonne la créativité des associations en termes de propositions à travers des cahiers des charges souvent restrictifs...

L'évolution vers des **modèles de commande publique plutôt que des subventions fragilise donc les associations** et remet en cause leur rôle structurant au service de l'intérêt collectif.

DES DONNEES ALARMANTES : LES ENQUETES HEXOPEE ET CARENEWS

Baromètre Hexopée 2024-2025 : Une enquête menée entre novembre et décembre 2024 révèle une situation critique pour les structures associatives de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation :

- **29 % des structures** disposent de moins de trois mois de trésorerie, un chiffre en augmentation.
- **20 % ont réduit leur masse salariale en 2024**, et la tendance grimpe à **22 % en 2025**.
- **Un tiers des structures** constatent une **baisse des financements publics** depuis 2022.
- **76 % des associations** sont impactées par l'inflation, les forçant à puiser dans leurs fonds propres ou à augmenter leurs tarifs, réduisant ainsi l'accessibilité pour les publics précaires.

D'après CARENEWS 2025, les financements publics pour l'ESS sont en forte diminution, mettant en danger l'équilibre financier des associations. **L'économie sociale et solidaire représente pourtant 14 % de l'emploi privé en France**, preuve de son importance dans le tissu économique et social.

POURQUOI SE MOBILISER ?

- **Préserver un maillage associatif essentiel** : Les associations de COOPERE 34 sont des acteurs de terrain indispensables pour l'éducation, l'insertion et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.
- **Éviter un effet domino** : Une baisse des financements départementaux entraîne souvent une réduction automatique des financements régionaux et d'autres partenaires.
- **Garantir des actions concrètes et efficaces** : Nos actions répondent à des enjeux locaux forts, en intervenant dans les écoles, auprès des familles, des collectivités et du grand public.
- **Sensibiliser et alerter les élus et citoyens** : Il est crucial de faire entendre notre voix et de montrer que **l'éducation à l'environnement est un levier essentiel pour l'avenir**.

UN MESSAGE FORT AUX DECIDEURS

Nous devons interpeller **les élus locaux et les institutions** sur la nécessité de :

- Maintenir **un financement stable et pérenne** pour l'éducation à l'environnement.
- Assurer **des décisions budgétaires cohérentes**, sans effets de report qui fragilisent les associations.
- Revaloriser le rôle essentiel des associations dans **la transition écologique et la sensibilisation des citoyens**.

Au-delà on voit actuellement croître **une remise en cause** de fond de toutes les questions relatives aux **transitions écologiques et sociales**, dont les projets de démantèlement de l'OFB, de l'ADEME et plus globalement de l'ensemble des Agences environnementales est un fort indicateur, avec le risque de faire de ces questions des questions moins importantes, et donc de **consacrer des budgets moindre à la sensibilisation**, au moment où les climato scepticisme s'accroît et où les fake news de toute sorte se développent.